



**FONDATION FRANCE BOIS FORÊT POUR NOTRE PATRIMOINE**  
Sous l'égide de la Fondation de France

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR EDITION 2024**  
*Annule tout autre règlement antérieur*

**APPEL, DÉPÔTS DES PROJETS, GOUVERNANCE & CONCOURS**

**PREAMBULE**

A la suite de l'immense émotion suscitée par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15.04.2019, toutes les organisations professionnelles représentatives de l'Interprofession Nationale France Bois Forêt, ont voulu participer à leur façon à la restauration de ce patrimoine unique. Au-delà de ce projet commun hautement symbolique, la filière forêt-bois souhaite contribuer à la sauvegarde d'éléments du patrimoine moins médiatisés. Ces constructions qui font la richesse de nos territoires sont parfois ignorées, oubliées ou « orphelines ». Leur restauration nécessite une aide financière et un accompagnement bienveillant et professionnel des opérateurs de la filière. L'objectif de cette action commune est de mettre en lumière le bois, matière première qui nous réunit et les savoir-faire qui la mettent en œuvre.

L'Assemblée générale de France Bois Forêt du 26.09.2019 a approuvé cette démarche à l'unanimité de ses membres.

La Fondation **FRANCE BOIS FORÊT pour NOTRE PATRIMOINE, sous l'égide de la Fondation de France a été créée le 27 novembre 2019.**

**Selon l'ARTICLE 3 de la convention qui unit France Bois Forêt l'Interprofession nationale avec la Fondation de France pour les fondations abritées, les modalités d'intervention du fonds sont les suivantes :**

**Le Fonds a pour objet d'aider à la restauration du patrimoine public bâti présentant un intérêt historique, artistique ou architectural, et à la restauration de Monuments Historiques privés accessibles et ouverts au public, mettant en valeur des matériaux en bois privilégiant l'utilisation de bois issus de forêts françaises certifiées « gestion durable ».**

**1. OBJECTIFS DE LA FONDATION**

De façon plus précise, il s'agit de valoriser la ressource forestière française gérée durablement dans des projets de restauration du patrimoine public et privé accessible au public et répondant à des critères architecturaux, sociaux, environnementaux et économiques garantissant leur pérennité patrimoniale et leur qualité d'usage.

France Bois forêt souhaite avec sa fondation délivrer une réponse sociétale depuis la graine, le plant forestier, la récolte de bois en forêt – matière première renouvelable – jusqu'à sa mise en œuvre dans le cadre du patrimoine architectural multifformes.

Il s'agit de communiquer autrement vers le grand public, les élus, les institutions, les médias, les redevables de la contribution interprofessionnelle obligatoire dite « CVO » et de faire participer des personnalités qualifiées : architectes, enseignants, journalistes, chefs d'entreprises, industriels, retraités, passionnés ... sur la sélection des projets à restaurer et de permettre un financement exceptionnel pour atteindre leur but.

**Grâce au bois qui est par excellence un matériau vivant, un lien est renoué entre notre patrimoine culturel et historique avec les forêts de nos territoires qui deviennent matière première renouvelable et biosourcée.**

**2. QUEL EST SON FONCTIONNEMENT ?**



Afin de répondre à ses objectifs de valorisation et de communication, **la Fondation FRANCE BOIS FORÊT pour NOTRE PATRIMOINE** s'organise autour de deux actions principales :

- Le fonds annuel d'aide aux projets de restauration déterminé chaque année par France Bois Forêt.
- Participation à des concours avec des partenaires qui ont pour objectif d'encourager ou soutenir des réalisations en faveur du patrimoine. Dans ce cas un règlement spécifique est prévu avec les organisateurs, le présent règlement intérieur ne s'applique pas.

### 3. COMMENT UN DOSSIER PEUT-IL ÊTRE ELIGIBLE ?

Afin d'Identifier et soutenir des projets de restauration, il faut qu'ils répondent aux critères préalablement définis dans l'objet de la **Fondation FBF pour notre Patrimoine**.

Le dossier de candidature intitulé : « **DÉPOT & DEMANDE DE FINANCEMENT** » sera adressé durant la période fixée et dans le respect strict du calendrier prévu, par le candidat et permettra avec des éléments visuels et rédactionnels transmis qui seront indispensables à son évaluation.

De façon plus explicite, pour être éligible une demande de financement doit impérativement comporter une part très significative de matériau bois issu de forêts françaises gérées durablement dont la traçabilité ne fait aucun doute. La libre appréciation « *de la part très significative* » est laissée aux membres du jury et du Comité exécutif en dernier ressort.

**Le jury a pour mission d'analyser les demandes de financement et d'émettre un avis technique au Comité exécutif.**

**Le Comité exécutif (CE) analyse les avis du jury et valide pour l'Édition 2024 jusqu'à sept dossiers qui recevront chacun un montant maximum de 10.000 € (dix mille euros). Il pourra être amené à sélectionner moins de lauréats si les projets présentés ne sont pas suffisamment en adéquation avec l'objet de la fondation.**

Le bénéficiaire s'engage à informer le Président du Comité exécutif de tout retard dépassant l'année de la validation du lauréat, la date de référence est celle du vote du Comité exécutif.

#### Puis-je redéposer un dossier ?

Si votre dossier de candidature a été accepté une première fois et qu'à ce titre vous avez été lauréat de la fondation et ainsi obtenu une aide financière, vous ne pouvez déposer un nouveau dossier sur le même chantier que trois années plus tard.

En revanche, si votre dossier n'a pas été retenu par le Comité Exécutif, vous pouvez le redéposer dès l'édition suivante mais la fondation vous invite dans ce cas à le retravailler et l'enrichir d'éléments en lien avec la ressource bois française afin de renforcer la démonstration des atouts du matériau bois pour la restauration du patrimoine identifié.



#### 4. QUEL CALENDRIER POUR L'ÉDITION 2024 ?

La Fondation FRANCE BOIS FORÊT pour NOTRE PATRIMOINE, a fixé la date limite de réception des demandes de financement pour sa troisième Edition le **31 octobre 2024 minuit**.

- **01.02.2024 au 31.10.2024 minuit** : Dépôt des dossiers de candidature
  - **01.11.2024 au 30.11.2024 minuit** : Examen des projets par le jury et transmission des avis au CE
  - **01.12.2024 au 16.12.2024** : Analyse par le CE et identification des programmes retenus
  - **17.12.2024** : validation des lauréats par le CE et attributions des financements
- Pour annoncer au plus tard avant la fin décembre 2024, les lauréats aux côtés de la Fondation de France.*

#### 5. COMMENT PARTICIPER ? DÉPÔT DES PROJETS A FINANCER...

Vous souhaitez proposer votre projet de restauration selon la **nature du patrimoine public ou privé suivant** :

Aménagements extérieurs  
Aménagements intérieurs  
Charpentes

Coques / toitures  
Patrimoine paysagé, jardin  
Autres

1. Télécharger et remplir le formulaire de participation intitulé : « DÉPÔT & DEMANDE DE FINANCEMENT » sur notre site internet **franceboisforet.fr** dans l'onglet dédié à la fondation ;
2. Joindre tous documents qui permettront au jury de comprendre votre projet, votre motivation et l'intérêt pour le public, et le lien avec la forêt du territoire, ...
3. Joindre également tous supports numériques, maquettes, photos, films, vidéos, articles de presse, autres qui constitueront des bonus pour l'appréciation du programme.

Concernant les illustrations fournies par les participants, celles-ci sont libres de droits au titre de la propriété littéraire, artistique, intellectuelle ou industrielle. **La Fondation FBF pour notre Patrimoine ne pourra faire l'objet d'aucun recours de l'utilisation qui sera faite par elle, des visuels pour informer, valoriser et accompagner les dits programmes avant, pendant et après la demande ou dans le cas d'une éventuelle obtention d'un financement.** Les participants garantissent avoir pris toutes les précautions contre tous recours des tiers. Toutes les photos, vidéos et autres supports numériques doivent avoir un crédit photo clairement indiqué.

**Compléter votre dossier de candidature (téléchargeable) qui sera constitué obligatoirement des éléments suivants :**

- **Demande de financement datée et signée reprenant les points suivants :**
  - Coordonnées complètes du bénéficiaire personne physique ou personne morale ;
  - Présentation du projet à restaurer et la place du matériau bois : volume, visibilité, atouts techniques et historiques, etc.
  - Motivations, justification patrimoniale du programme et valorisation prévue ;
  - Pour un bien privé : preuve du classement ou de l'inscription du bâtiment aux Monuments Historiques ;
  - Présentation des travaux à réaliser à l'aide de plans, photographies, vidéos, autres ;
  - Plan de financement (pour les travaux + prévision des coûts d'entretien... autres) ;
  - Le cas échéant, les actions engagées par l'Etat, l'Europe, la Région, le département, la commune ou / et une association, ou autres (qui ?) pour la valorisation du patrimoine concerné ;
  - Tous autres éléments, qui valoriseront votre démarche.



- **Pour les personnes morales :**
  - Document attestant de l'identité juridique : copie de la dernière parution au Journal Officiel pour une association ; idem ou décret de création pour une fondation ; extrait du KBIS pour une société : pour un établissement public, ne rien transmettre
  - Statuts actualisés
  - Liste des membres du Conseil d'Administration, du Bureau ou des dirigeants
  - Rapport d'activité de l'année N-1
  - Comptes de résultat et bilan de l'année N-1
  - Coordonnées bancaires (RIB/IBAN)
  
- **Pour les personnes physiques :**
  - Copie d'une carte d'identité ou d'un passeport valide
  - Toutes informations et documents officiels établissant le lien entre le projet et le bénéficiaire.
  - Coordonnées bancaires (RIB/IBAN)

## 6. QUELS SONT LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AUXQUELS REpond LE PROGRAMME ?

Les objectifs de développement durable (ODD) sont un appel universel à l'action pour **éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir**. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui définit un plan sur 15 ans visant à réaliser ces objectifs.

France Bois Forêt et sa fondation **FBF pour notre Patrimoine** contribuent à travers leurs actions et leurs financements à bâtir une France entreprenante, solidaire et écologique à travers ces 17 ODD.

Il est demandé dans la demande de financement de préciser à quels ODD le projet répond.

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

## 7. COMPOSITION DU JURY et COMITE EXECUTIF

Les membres du jury sont tous les titulaires des membres Actifs et Partenaires de l'Interprofession nationale FBF et les personnalités qualifiées ci-dessous dont les *past* présidents de l'interprofession nationale.

### Membres du Comité exécutif

#### LISTE DES ADMINISTRATEURS

#### France Bois Forêt

M. Jean-Michel Servant

Président

Nationalité française

CAP 120 - 120 avenue Ledru Rollin

75011 PARIS

Tél : 01 44 68 18 53

[jm.servant@franceboisforet.fr](mailto:jm.servant@franceboisforet.fr)

#### Collège A

##### ONF

M. Olivier ROUSSET

Directeur général adjoint

Nationalité française

2, bis avenue du Général Leclerc

94 704 Maisons-Alfort Cedex

##### UCFF

M. Bertrand SERVOIS

Président

Nationalité française

9 rue Buffault





FONDATION  
FRANCE BOIS FORÊT

POUR NOTRE  
PATRIMOINE

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

75009 PARIS  
Tél : 01 73 54 88 00  
[bservois@lescooperativesforestieres.fr](mailto:bservois@lescooperativesforestieres.fr)

#### Experts forestiers de France

Mme. Alexia HUET  
Déléguée générale  
Nationalité française  
6 rue Chardin  
75016 PARIS  
Tél : 07 48 88 07 48

#### FPF, FRANSYLVA

M. Antoine PONTON D'AMÉCOURT  
Président  
Nationalité française  
[compagnie@foret-bois.com](mailto:compagnie@foret-bois.com)

#### Collège B

##### Fédération Nationale du Bois

M. Jacques DUCERF  
Représentant de la FNB auprès de FBF  
Nationalité française  
6, rue François 1<sup>er</sup>  
75008 PARIS  
Tél : 01 56 69 52 00  
[president@fnbois.com](mailto:president@fnbois.com)

##### Le Commerce du Bois

M. Marc MEUNIER  
Président  
Nationalité française  
Campus du JATP - 45 bis, Avenue de la Belle Gabrielle  
94736 NOGENT-SUR-MARNE  
Tél : 01 43 94 73 50  
[Marc.Meunier@groupe-isb.fr](mailto:Marc.Meunier@groupe-isb.fr)

6 rue de la Trémoille  
75008 PARIS  
Tél : 01 47 20 36 32  
[antoine.damecourt@fransylva.fr](mailto:antoine.damecourt@fransylva.fr)

#### FNCOFOR

Président  
Nationalité française  
13 rue du Général Bertrand  
75007 PARIS  
Tél : 01 45 67 47 98

#### SEILA

M. Claude VANDEN ABEELE  
Conseiller technique  
Nationalité française  
62 rue de Turbigo  
75003 PARIS  
Tél : 01 44 78 00 50  
[vac@planete-emballages.com](mailto:vac@planete-emballages.com)

#### SYPAL / FNB commission palettes

M. Jean-Philippe GAUSSORGUES  
Président  
Nationalité française  
6, rue François 1<sup>er</sup>  
75008 PARIS  
Tél : 01 56 69 52 01  
[JPGaussorgues@papillonsblancsducambresis.org](mailto:JPGaussorgues@papillonsblancsducambresis.org)

### PERSONNALITES QUALIFIEES (PQ)

#### Groupe SIAT

M. Philippe SIAT  
Tél : 06 08 36 44 66  
Nationalité française  
[philippe.siat@groupesiat.fr](mailto:philippe.siat@groupesiat.fr)

#### FULLSUMMER

M. David BITTON  
Architecte D.P.L.G  
Nationalité française  
40, rue du Mont Thabor  
75001 PARIS  
Tél : 01 42 61 21 07  
[davidbitton@hotmail.com](mailto:davidbitton@hotmail.com)

#### Architecte

M. Gérard Gautier  
Nationalité française  
06 09 95 41 28  
[gerard-charles.gautier@wanadoo.fr](mailto:gerard-charles.gautier@wanadoo.fr)

#### Editions Deyrolle

M. Louis Albert DE BROGLIE  
Président Editions Deyrolle  
Nationalité française  
PALAIS FURST - 6, rue de Furstember  
75006 PARIS  
Tél : 01 55 42 98 81  
[lab@deyrolle.fr](mailto:lab@deyrolle.fr)

#### Abbaye de Longues

M. Jérôme d'ANGLEJAN  
Propriétaire de l'Abbaye de Longues  
Nationalité française  
17 Rue de l'Abbaye, 14400 Longues-sur-Mer  
[isajer@gmail.com](mailto:isajer@gmail.com)



FONDATION  
FRANCE BOIS FORÊT

POUR NOTRE  
PATRIMOINE

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE



## 8. CONVENTION ENTRE FONDATION FBF POUR NOTRE PATRIMOINE et le ou les BÉNÉFICIAIRES

Selon les modalités juridiques de la Fondation de France qui prend contact directement avec les bénéficiaires au cours des semaines suivant l'annonce des lauréats.

Le montant alloué au projet est versé VIA LA FONDATION DE FRANCE SOUS RESERVE DE L'OBTENTION DE TOUS LES ELEMENTS ADMINISTRATIFS NECESSAIRES à sa bonne exécution.

Une première dotation de 50 % du montant total alloué sera versée dans les prochains mois suivant l'annonce des lauréats et le solde selon un calendrier et des livrables informant la ***fondation FBF pour notre patrimoine*** de l'avancée des travaux et de l'usage du bois français issus de forêts gérées durablement.

**Pour des raisons de fluidité et de rapidité du traitement de l'information, merci de privilégier un envoi de votre dossier complet avec ses annexes en format numérique avant le 31 octobre 2024 minuit à l'adresse suivante [fondation@franceboisforet.fr](mailto:fondation@franceboisforet.fr).**

Si vous rencontrez des difficultés vous pouvez également l'envoyer en format papier :

**FONDATION FRANCE BOIS FORÊT POUR NOTRE PATRIMOINE  
RÉPONSE À L'APPEL À PROJET 2023  
Monsieur le Président  
Cap 120, 120 avenue Ledru Rollin  
75011 Paris**